



# SOS

## Enfants Abandonnés

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde

A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique

### TSUNAMI en INDE: des victimes attendent toujours de l'aide...



La vague tueuse a opéré son tragique prélèvement de vies humaines, semant la désolation sur le littoral de l'Inde et de tous les pays autour de l'épicentre du tremblement de terre du 26 décembre dernier.

Le temps du deuil passe, du moins espérons-le. Seul reste aux familles touchées par cette tragédie le souvenir des êtres chers qui ne sont plus et en plus, **leur difficulté à réapprendre à vivre.**

Il a fallu, dans un premier temps, secourir les rescapés qui ont tout perdu, mais aussi **tous ceux qui n'ont plus leurs moyens traditionnels d'existence**, soit qu'ils travaillaient dans le commerce du

poisson, soit qu'ils étaient petits ouvriers ou petits propriétaires de terres cultivées, inondées par la mer.

La remise au travail est difficile, car ils attendent les compensations promises par les instances gouvernementales indiennes et par les associations qui pullulent autour des villages touchés.

La plupart des régions et des villages ont reçu l'aide d'urgence. Mais pas tous !

La distribution a été inégale : des villages ou des quartiers moins accessibles ont été oubliés dans l'aide d'urgence et le remplacement de l'outil de travail comme de l'habitation reste un problème quasi insoluble.

# TSUNAMI en Inde

L'association "Volontariat", organisme fondé par une Liégeoise en 1962 pour venir en aide aux plus démunis de la banlieue de Pondichéry n'a pas elle-même subi de dommage lors du tsunami, mais, fidèle à son objectif, elle s'est engagée dans des actions pour venir en aide à certains villages dévastés par le tsunami.

Il s'agit d'un travail de longue haleine : il y a les lenteurs administratives sans doute, mais l'ampleur des problèmes est réelle : citons la difficulté pour les autorités régionales de se conformer à la directive de l'Etat sur la ligne des 500m du bord de mer, à respecter pour la construction des maisons permanentes. Sur les littoraux proches des villes, il est presque impossible de trouver des terrains libres pour loger les pêcheurs : de plus, ceux-ci ne veulent pas s'éloigner du littoral.

L'association Volontariat, forte de son ancienneté et de sa bonne réputation, s'est engagée à travailler en plusieurs endroits de la côte et elle vient en appui de groupes qui ne pouvaient pas travailler seuls. Elle le fait en accord avec les autorités du Territoire.

Monsieur l'Abbé MAGNEE, ancien directeur de l'Institut Saint-Laurent à Liège, qui fait partie de la représentation de l'association en Belgique et

qui rentre d'une mission en Inde, explique où les choses en sont sur chacun des "fronts" à la fin février 2005 :

## 1) Quartier de Dubraypet, à Pondichéry

Au bord de mer vivent environ 40 familles dont les enfants sont parrainés par le Volontariat et autant dont les enfants sont à la crèche et maternelle.

**De nombreuses huttes ont été endommagées ; elles doivent être réparées en prévision des pluies de la mousson d'été.** Personne ne sait encore où ces familles seront relogées : le Gouvernement doit trouver une solution. Dès qu'il donnera le feu vert, le Volontariat et ses partenaires seront à la tâche pour la reconstruction. Il est extrêmement important **pour toutes les familles, et particulièrement pour les enfants, d'être enfin relogés : ce sera un facteur important de stabilité.**

## 2) Village de Pudukuppam, 15km sud de Pondichéry

320 familles de pêcheurs, dont 183 au bord de mer : 5 victimes, 44 huttes et maisons détruites. Le village a reçu l'aide d'urgence. Mais maintenant, **il faut essayer de reconstituer une partie de l'outil du travail des pêcheurs** pour une remise au travail le plus tôt possible. Nous mettons en place avec les travailleurs sociaux **des petites coopératives rassemblant les petits pêcheurs**, non propriétaires, qui ne recevront donc aucune compensation du gouvernement. Ils opéreront par groupes de 5 : un bateau sera remis à chaque groupe, mais uniquement s'ils forment une coopérative. Aujourd'hui, un bateau est terminé et 3 autres sont en commande, pour **atteindre 15 bateaux au total.**

Pour remplacer provisoirement les logements détruits, on a financé la construction de 33 **logements temporaires collectifs**, charpente de bois, toit et murs de carton goudronné, comme cela se fait partout dans les camps temporaires.



**Camps provisoires**

# DES VICTIMES ATTENDENT TOUJOURS DE L'AIDE...



Camps provisoires

**Cours actuel de la roupie indienne :**

1 euro = 55 roupies

1 roupie = 1,8 cent

**Coût d'un bateau de pêche en fibre de verre :**

75.000 roupies ou 1.364 euros

**Moteur :** 40.000 roupies ou 727 euros

**Filets :** 25.000 roupies ou 455 euros

**Coût total d'un bateau avec moteur et filets :**

140.000 roupies ou 2.546 euros



Coût de 320.000 roupies. **Il faut encore aménager le sol et placer des points d'électricité.**

Il faut **construire environ 183 maisons permanentes** pour toutes les familles du village qui sont trop près de la mer, c'est là la plus grosse dépense à prévoir à moyen terme puisque le Gouvernement indien a fixé une somme moyenne de 150.000 roupies par maison. Celui-ci n'a pas encore aujourd'hui déterminé l'emplacement définitif.

### 3) Chinoorpet, région de Karikal, à 150 km sud de Pondichéry

62 familles de pêcheurs (257 habitants) : 11 morts, la plupart des huttes détruites, quelques maisonnettes en dur sont en très mauvais état. Une enquête socio-économique a été réalisée par le Volontariat qui a identifié les besoins : le village a reçu de l'aide d'urgence. Une ONG du Gujarat va donner 15 barques en fibre de verre, mais les 29 petits pêcheurs qui resteront "sur le carreau" sont prêts à constituer des coopératives de pêche et demandent aide.

Le Volontariat et ses partenaires vont donc très vite se mettre à l'œuvre et l'action, initiée par les 2 travailleurs sociaux, consiste notamment à :

- **réparer quelques bateaux** pas trop endommagés ;



**Il faut reconstruire les outils de travail**

- **acheter 5 bateaux** équipés pour 5 petites coopératives ;
- installer deux systèmes à osmose inverse donnant de **l'eau potable**, car les forages fournissent de l'eau saumâtre ;
- fournir aux plus grands un vélo pour se rendre à l'école secondaire la plus proche.

Une fois le terrain trouvé par le Gouvernement, le Volontariat et ses partenaires auront la charge d'une partie de la construction de logements permanents.

### 4) Village de Ammankoilpet, à 150 km au sud de Pondichéry, région de Karikal

130 familles d'ouvriers agricoles saisonniers (4 mois par an) : 450 habitants, 31 victimes du tsunami (dont 17 enfants), 85 huttes détruites,

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

----->

Veillez verser tous les mois, la somme de 2,5€ - 7,5€ -12,5€ - 25€ ou ..... € (au choix).  
de mon compte n° .....-.....-.....  
au profit du compte 000-1422898-05 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Date : ..... Signature :

**tous les outils et affaires personnelles ont été emportés.** En dehors des travaux de culture, un certain nombre de métiers sont représentés : barbiers, couturières, cyclo-pousseurs... Une ONG indienne a proposé de construire des logements temporaires. Une partie des maisons permanentes sera prise en charge par une autre ONG quand le terrain aura été trouvé par le Gouvernement.

La vie s'est arrêtée dans le village et il est grand temps que les gens soient à nouveau au travail.

Le Volontariat a fait un certain nombre de propositions à application immédiate pour cette remise au travail et pour améliorer leur situation :

- Ils ont encore besoin d'une **aide ponctuelle en produits de base**, hors riz et lentilles qu'ils ont reçus. Nous allons fournir huile, sucre, épices... à chaque famille. Coût d'environ 65.000 roupies.
- **Racheter des outils** aux journaliers agricoles, couturières,... pour un montant d'environ 40.000 roupies.
- Les enfants vont à pied dans leurs écoles respectives, parfois éloignées pour les plus grands. A la rentrée de juin, après une enquête pour connaître exactement les besoins, nous pourrions acheter des bicyclettes. Coût pour 50 bicyclettes : environ 100.000 roupies ou un peu moins.

- Des logements temporaires vont être construits. Les femmes, particulièrement, ont demandé que **des douches et latrines** y soient aménagées. Il faut prévoir une somme d'environ 150.000 roupies pour cette action qui améliorera l'hygiène du campement.

Le Volontariat a d'autres projets avec les villages (et les femmes en particulier) qu'il pourra développer sous forme d'apprentissage, dons et micro crédits, par la suite. En effet, nous ne redisons jamais assez que le but n'est pas de revenir "comme avant" le tsunami, mais par l'éducation et le regroupement en structures solidaires : self help groups ou coopératives, permettre aux hommes et aux femmes de faire un pas en avant, **mieux vivre qualitativement et dans l'amélioration de leurs ressources.**

C'est pourquoi le cheminement que le Volontariat souhaite réaliser avec les villageois représente une action de longue haleine et a l'ambition de mener les générations montantes vers une situation où ces jeunes auront un éventail de possibilités de mener leur vie, alors qu'actuellement ils sont trop souvent canalisés vers la seule profession qu'ils connaissent : celle du père.

**Merci à tous ceux qui nous font confiance.**



**COPIE CLIENT / KOPIE CLIENT**

montant en lettres / bedrag in letters

date mémo/memodatum    montant en EUR / bedrag in EUR

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever

compte bénéficiaire / rekening begunstigde

**240-0010260-79**

nom bénéficiaire / naam begunstigde

**S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS**

**4420 SAINT-NICOLAS**

communication / mededeling

date de remise / datum afgifte

**EURO**

Copie client, présenter uniquement en cas de versement  
Kopie cliënt enkel bij storting voorleggen

**EURO**    signature(s) / handtekening(en)

date de signature / datum ondertekening

**VIREMENT OU VERSEMENT  
OVERSCHRIJVING OF STORTING**

*En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case  
Bij manuele invulling, één zwart (of blauw) karakter per vakje*    *Ne pas accepter en paiement  
Niet ter betaling aanvaarden*

date mémo (facultatif) / memodatum (facultatief)    montant / bedrag    EUR    CENT

(uniquement pour exécution dans le futur)    (enkel voor uitvoering in de toekomst)

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever    compte bénéficiaire / rekening begunstigde

2 4 0 0 0 1 0 2 6 0 7 9

nom et adresse donneur d'ordre / naam en adres opdrachtgever    nom et adresse bénéficiaire / naam en adres begunstigde

**S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS**

**RUE DE TILLEUR, 54**

**4420 SAINT-NICOLAS**

communication (en MAJUSCULES) / mededeling (in HOOFDLETTERS)

*Ne rien écrire ci-dessous / hieronder niets schrijven*



# SOS ENFANTS ABANDONNÉS NOUS COMMUNIQUE :



*Appel :*

**aide à la reconstruction de logements décents et des outils de travail  
(bateaux) permettant aux habitants de retrouver leur gagne-pain**

**C.C.P. 000-1422898-05 ou Fortis 240-0010260 -79**

**de l'asbl S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS**

Membres : Dardenne Emile, Lehaire Ernest, Carnoy Gaëtan, Houyez Marcel, Motte dit Falisse  
Jacques & Emmanuel, Biquet Paul, Remouchamps André, l'Abbé Germeau Claude.

**siège social, correspondance et secrétariat :**

**54, rue de Tilleur à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique)**

**Tél/fax : 04 252 22 28 de 12h à 16h (sauf mercredi).**

e-mail : [sosefantsabanbonnes@swing.be](mailto:sosefantsabanbonnes@swing.be)

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS est officiellement reconnu par le Ministère des Finances.  
Attestation fiscale sur demande.

Nous vous rappelons que vos dons sont déductibles fiscalement à partir de 30 euros par an.

**Pour nous faire un don de l'étranger, communiquer à votre banque :**

**Nos coordonnées et notre n° de compte (voir ci-dessus)**

**Notre code IBAN : BE58 2400 0102 6079 - Code BIC : GEBABEBB - Banque Fortis Belgique**